

Tableau pour les ERP d'enseignement sans internat

**LISTE DES CONTRÔLES
ET ENTRETIENS PÉRIODIQUES OBLIGATOIRES**

Mise à jour du registre de sécurité

Oui

Non

Type d'installation	Date du Contrôle	Nom de l'organisme agréé ou du Technicien compétent	Observations	Périodicité du contrôle Agent vérificateur
Désenfumage des escaliers (Art. DF 10)				1 /an par technicien
Chauffage - Ventilation (Art. CH 58)				1 /an par technicien
Production d'eau chaude (Art. Ch 58)				1 /an par technicien
Gaz Etanchéité des canalisations (Art. GZ 30)				1 /an par technicien
Installations électriques (Art. EL 18-19)				1 /an par technicien
Eclairage de Sécurité (Art. EL 18-19) (Art. EC 13-15)				1 /an par technicien
Ascenseurs Monte-charges (Art. AS 9)				1 /5 ans organisme agréé 1 /an par technicien
Appareils de cuisson Hottes et filtres (Art. GC 21-22)				1 /an par technicien
Moyens de secours fixes et mobiles (Art. MS 73) - Extincteurs - Colonnes sèches				1 /an par technicien 1 /an par technicien
Equipement d'alarme (Art. MS 73)				1 /an par technicien
Exercices de formation Exercices d'évacuation (Art. MS 51 et R. 33)				3 /an
Défense Extérieure Contre l'Incendie Bouche Incendie n°.... Poteau d'Incendie Privé n°.... (Art. MS 4 et 6)				1 /an